

CG(2022)41-31

17 mars 2022

Rapport d'activité du Congrès

(octobre 2021 - février 2022)

Communication du Secrétaire Général du Congrès

à l'occasion de la 1429e réunion des Délégués des Ministres

17 mars 2022

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition :

TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
I. AGENDA POLITIQUE	5
POINTS FORTS	5
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	7
A. LE BUREAU	7
B. LA SESSION	9
C. LES CHAMBRES	10
La Chambre des Régions	10
D. LES COMMISSIONS	10
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	12
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	12
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	14
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	15
A. JEUNESSE	15
B. FAKE NEWS – DESINFORMATION - DISCOURS DE HAINE	16
C. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE (SEDL)	16
D. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	17
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	18
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	18
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	18
C. LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	19
D. LA COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	19
E. LE CENTRE NORD SUD	19
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS.....	19
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	19
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	20
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION	21
A. ARMÉNIE.....	22
B. BOSNIE-HERZÉGOVINE	23
C. GÉORGIE	23
D. UKRAINE	24
E. KOSOVO*	24
F. PARTENARIAT SUD-MED	25
ANNEXES	28

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication au Comité des Ministres le 13 octobre 2021. Il couvre les principaux éléments du travail du Congrès depuis lors.

Le texte de la présentation orale d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès, devant le Comité des Délégués des Ministres le 17 mars 2022, sera disponible prochainement.

- [Communication du Secrétaire Général du Congrès au Comité des Ministres : Nous continuons à travailler pour défendre les valeurs de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit tout en nous tenant aux côtés de l'Ukraine](#)
- [Rapports d'activités précédents](#)

I. AGENDA POLITIQUE

POINTS FORTS

Réunion du groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE), 16 -17 septembre 2021

Le Groupe a tenu sa réunion annuelle de 2021 dans un format hybride. avec pour toile de fond les récents développements de la démocratie locale et régionale, les principaux sujets abordés ont été le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales par le Congrès, les questions constitutionnelles et législatives, ainsi que les activités en cours et futures dans le cadre des priorités politiques du Congrès. Une attention particulière a été accordée à la question de la personnalité juridique des organismes publics locaux à la lumière de la Charte, à la situation des candidats indépendants et de l'opposition aux élections locales et régionales, à la question de l'environnement et des droits de l'homme dans le contexte local, à la démocratie délibérative et aux villes et régions intelligentes.

Visite de travail en Hongrie, 5 octobre 2021

Le Président a rencontré le secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires Etrangères et du Commerce, chargé de la Sécurité, le secrétaire d'État auprès du ministère de l'Intérieur, chargé de la Gouvernance locale, le Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale hongroise et la Commissaire ministérielle chargée de la promotion des relations extérieures en lien avec les priorités mises en avant lors de la présidence hongroise. Les échanges ont porté sur une possible coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment afin de renforcer la démocratie locale et régionale en Hongrie. A Visegrád, le Président, les présidents des deux Chambres et le Secrétaire général ont participé à une Table Ronde avec le président de l'Association nationale des gouvernements locaux municipaux, le président de l'Alliance des comitats hongrois, ainsi que les membres de la délégation hongroise du Congrès.

Communication au Comité des Ministres, 13 octobre 2021

Le Président a souligné l'importance des activités thématiques, statutaires et opérationnelles du Congrès pour répondre aux menaces actuelles pesant sur la démocratie et a donné des exemples de la manière dont les responsables politiques locaux et régionaux contribuent à prévenir l'érosion de la démocratie de l'intérieur, à assurer la confiance dans les institutions démocratiques, à promouvoir avec succès les programmes de lutte contre la corruption et en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des genres. Il a également demandé un retour progressif à une part du budget qui soit à la mesure de son mandat et de ses tâches, et qui permette d'utiliser au mieux le potentiel, le réseau et le rayonnement du Congrès pour contribuer à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe dans son ensemble.

60e anniversaire de la Charte sociale - 18 octobre 2021

Dans sa déclaration, le Président a souhaité attirer l'attention sur le fait que 60 ans après l'adoption de la Charte sociale européenne, une multitude de défis demeurent, notamment en ce qui concerne l'ancrage local. Il a souligné que la mise en œuvre de la Charte sociale dans les États membres reste insatisfaisante et inégale, alors que les questions sociales deviennent encore plus pertinentes. Le Président a renouvelé son engagement en faveur des droits et valeurs défendus par la Charte sociale européenne en soulignant que le Congrès est aux côtés du Conseil de l'Europe et du Comité européen des droits sociaux pour la défense et la promotion de ces droits si précieux.

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté - Journée européenne contre la traite des êtres humains - 18 octobre 2021

Le Président a souligné le rôle des autorités locales et régionales, mais aussi de tous les autres niveaux de gouvernement et des organisations de la société civile, pour répondre à tous les besoins sociaux des citoyens. Il a également ajouté que dans son Manuel des droits de l'homme 2020, consacré aux droits sociaux, le Congrès fournit des exemples concrets de bonnes pratiques aux autorités locales et régionales pour lutter contre la pauvreté, l'exploitation et la traite, et pour garantir que tous leurs citoyens jouissent de leur droit au travail.

Déclaration à l'occasion du 40e anniversaire de l'arrêt *Dudgeon contre Royaume-Uni* - 22 octobre 2022

Andrew BOFF (Royaume-Uni, CRE), rapporteur du Congrès sur les questions LGBTI a souligné que cette décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui a reconnu la criminalisation des actes homosexuels comme une ingérence injustifiée dans le droit à la vie privée au titre de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme a conduit à la dépénalisation de l'homosexualité et a constitué un tournant pour les personnes LGBTI. Il a déclaré que le Congrès était plus que jamais engagé à promouvoir l'héritage de cette décision historique et a rappelé que deux rapports ont été publiés en 2021 pour appeler à protéger davantage les droits humains des personnes LGBTI. Le premier, en réponse à la montée des discours de haine et des discriminations anti-LGBTI en Europe, et le second sur le rôle des autorités locales concernant la situation des personnes LGBTI en Pologne.

Déclaration sur la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 18 novembre 2020

La rapporteuse du Congrès, Brigitte VAN DEN BERG (Pays-Bas, GILD), a appelé à une action urgente pour mettre fin aux abus sexuels sur les enfants. Elle a souligné que l'augmentation récente du nombre de cas signalés d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants a été exacerbée par la crise du Covid-19, qui a entraîné à la fois une sous-déclaration des abus sexuels d'enfants et un partage accru de matériel d'exploitation des enfants sur Internet. Elle a rappelé que la société civile et les gouvernements à tous les niveaux ont le pouvoir d'agir pour prévenir les infractions sexuelles contre les enfants, poursuivre les auteurs et protéger les enfants victimes. Elle a rappelé que les collectivités locales et régionales, en raison de leur proximité avec les citoyens, sont particulièrement bien placées pour déceler les signes avant-coureurs et mettre un terme aux abus sur les enfants dès le début. Le Congrès promeut depuis près de dix ans le "Pacte des villes et des régions pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants", afin de sensibiliser davantage au problème au niveau local.

Déclaration sur la situation des migrants à la frontière biélorusse-polonaise, 23 novembre 2021

Thomas ANDERSSON (Suède, GILD), président de la commission des questions d'actualité, a appelé à une plus grande implication des municipalités et des régions touchées par la crise migratoire à la frontière biélorusse et polonaise. Il a rappelé que, le plus souvent, les maires et les conseillers soutenus par la société civile sont contraints de fournir un soutien et un accès aux principaux services publics avec des moyens limités et sans stratégie coordonnée, et qu'il faut trouver une approche qui mette les êtres humains au premier plan et garantisse le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux, tout en impliquant les municipalités et les régions concernées.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 24 novembre 2021

La rapporteuse Jelena DRENJANIN (Suède, SOC/G/DP) a déclaré que la pandémie du COVID-19 démontre que les situations de crise sont doublement dangereuses pour les femmes. Soulignant que, dans le contexte de la crise de COVID-19, la pandémie de l'ombre de la violence domestique à l'égard des femmes a connu une croissance exponentielle, elle a attiré l'attention sur les quatre piliers de la Convention d'Istanbul : prévention, protection, poursuites et politiques coordonnées et sur la nécessité de faire un effort collectif pour arrêter cette violence. Le rapport du Congrès sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes en politique aux niveaux régional et local, publié en 2020, souligne l'augmentation des insultes et des attaques, notamment via les médias sociaux, à l'encontre des femmes qui deviennent visibles dans l'arène politique et invite les autorités locales et les gouvernements à prendre des mesures interdisant les comportements et les discours sexistes dans leurs assemblées.

Engagement commun du Congrès et du Parlement européen pour renforcer la démocratie de proximité et la société civile, 17 février 2022

Lors de leur rencontre à Strasbourg, le Secrétaire général du Congrès et le Premier Vice-président du Parlement européen, Othmas KARAS, ont souligné que l'autonomie locale et régionale avec des institutions démocratiques élues et une société civile forte sont la base d'une société pluraliste, fondée sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Ils ont souligné que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent ces valeurs et coopèrent à différents niveaux. Othmas KARAS a exprimé

sa volonté de soutenir les initiatives démocratiques au niveau régional et local, qui peuvent apporter une contribution très précieuse aux travaux du Parlement européen, et a déclaré qu'il se réjouissait d'une coopération fructueuse. Le Secrétaire général du Congrès a exprimé l'espoir d'un soutien plus important de l'UE aux initiatives démocratiques locales et régionales dans les futurs cycles de programmes de l'UE.

Déclaration sur la reconnaissance des soi-disant "républiques populaires" de Donetsk et de Louhansk par la Fédération de Russie, Strasbourg, 22 février 2022

Le Président a fermement condamné la reconnaissance des prétendues "républiques populaires" de Donetsk et de Louhansk par la Fédération de Russie, en violation flagrante du droit international et des accords de Minsk. Il a déclaré qu'il se joignait au Président du Comité des Ministres, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et au Président de l'Assemblée parlementaire pour appeler la Fédération de Russie à revenir sur cette décision et à s'abstenir d'aggraver encore la situation, et à se conformer à ses obligations en vertu du droit international. Il a exprimé la solidarité du Congrès avec le peuple et les autorités ukrainiennes aux niveaux national, régional et local et son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Déclaration sur l'offensive militaire lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, Strasbourg, 24 février 2022

Le Président a fermement condamné l'attaque militaire russe contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe, ainsi que des principes et valeurs qu'il défend. Il a exhorté les autorités russes à cesser immédiatement les hostilités, à retirer leurs troupes d'Ukraine et à choisir la voie de la diplomatie et du règlement pacifique du conflit.

Déclaration du Bureau sur la situation en Ukraine, Strasbourg, 28 février 2022

Le Bureau a condamné dans les termes les plus forts, l'attaque armée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui constitue une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe. [...] Il a demandé instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement et sans condition ses opérations militaires en Ukraine et de retirer ses troupes. Le Bureau a exprimé son engagement inébranlable en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et a souligné que l'attaque armée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie constitue une attaque contre les principes et les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit que le Conseil de l'Europe représente, promeut et défend. En outre, le Bureau s'est félicité de la décision prise par le Comité des Ministres, le 25 février 2022, de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l'Europe, conformément à l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe. Le Congrès tiendra un débat sur la situation en Ukraine lors de sa 42e session du 22 au 24 mars 2022.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Visegrad, 4-5 October 2021

Le Bureau a tenu sa première réunion physique depuis la pandémie à l'invitation de la Présidence hongroise du Comité des Ministres. Il a discuté de la situation de la démocratie locale et régionale dans plusieurs Etats membres. Il s'est inquiété de la situation en Turquie, où des politiciens de l'opposition sont en détention de longue durée - notamment Nurhayat ALTUN et Leyla GÜVEN, deux anciens membres du Congrès. Le Bureau a également fait part de ses préoccupations concernant la situation au Bélarus, notamment en ce qui concerne la dissolution de la Fondation Lev Sapieha, une organisation d'experts indépendants sur l'autonomie locale qui bénéficiait du statut d'observateur invité auprès du Congrès depuis 2001.

Le Bureau a exprimé sa préoccupation sur le fait que la recommandation du Congrès sur le budget 2022-2023 n'a pas été prise en compte dans les propositions de projet de programme et de budget du CE. Il a rappelé qu'il est essentiel que le Congrès soit doté des ressources humaines nécessaires pour

remplir son rôle et notamment qu'au moins un poste gelé soit dégelé. Le Congrès maintient l'objectif général de revenir progressivement à une part de 3% du budget ordinaire, en fonction de son mandat et de la mise en œuvre des priorités. Le deuxième jour, les membres du Bureau ont tenu un débat thématique sur les activités, les ressources et les méthodes de travail du Congrès.

Strasbourg, 25 et 28 octobre 2021

Dans le cadre de la 41e Session, le Bureau a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qui a salué les priorités du Congrès pour 2021-2026. Elle a souligné qu'ils correspondent aux priorités de l'Organisation dans son ensemble, ce qui est encourageant pour la réalisation des objectifs communs de l'Organisation. Elle a souligné les défis urgents et les questions émergentes qui nécessitent l'expertise du Congrès en tant qu'assemblée d'élus locaux et régionaux : les droits de l'homme et l'environnement, la lutte contre les fake news et les discours de haine, la protection des droits sociaux, la situation des personnes LGBTI, l'intelligence artificielle, la lutte contre la radicalisation et la participation des jeunes.

Les discussions ont également porté sur le budget du Congrès, qui a diminué au cours des dernières années, impactant sa capacité à mener à bien ses travaux. Les membres du Bureau ont également poursuivi leur réflexion sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Congrès initiée lors de la réunion de Visegrád.

Strasbourg, le 6 décembre 2021

Le Bureau a adopté une déclaration sur le budget 2022-2023 et a invité la Secrétaire Générale et le Comité des Ministres à tirer pleinement parti du rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe et de son potentiel pour atteindre l'objectif d'amélioration de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit au service des femmes, des hommes et des enfants vivant dans nos États membres. La déclaration est reproduite en annexe.

Le Bureau prend note des discussions au sein du Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres sur la contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que sur la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et les relations avec d'autres organisations et la contribution du Congrès à celles-ci.

Strasbourg, 11 février 2022

Le Bureau a pris note des réponses à l'appel du Président par lettre du 20 décembre 2021 aux délégations pour le détachement de personnel et les contributions volontaires au Congrès. Il a fait le point sur la réflexion en cours sur le fonctionnement et les méthodes de travail du Congrès et a convenu de poursuivre celle-ci en se concentrant sur les domaines clés soulignés dans le document de travail tout en impliquant et mobilisant les délégations nationales auprès du Congrès, les associations nationales et les groupes politiques et fera rapport au Bureau en vue de tirer des conclusions lors de la réunion de juin 2022.

Il a pris note de la liste des rapporteurs du Bureau et des représentants dans les instances extérieures et a nommé des co-rapporteurs sur le budget et les ressources, sur la Charte du Congrès et le Règlement intérieur du Congrès ainsi que des porte-parole sur l'égalité des genres, sur la jeunesse, sur l'éthique et la prévention de la corruption, sur l'environnement et le changement climatique et un porte-parole adjoint sur l'environnement et le changement climatique.

Le Bureau a accepté l'invitation de l'Assemblée parlementaire à participer au Réseau des parlementaires de référence pour un environnement sain et a nommé le porte-parole du Congrès sur l'environnement et le changement climatique pour représenter le Congrès.

Le Bureau a pris note du dialogue politique du Congrès avec le Comité des Ministres depuis 2016 et prend également acte des réponses du Comité des Ministres aux recommandations du Congrès.

Réunion en ligne, 28 février 2022

Une réunion extraordinaire du Bureau a été convoquée par le Président pour traiter de la situation critique en Ukraine et de ses conséquences. Une déclaration a été adoptée (Voir I. AGENDA POLITIQUE).

B. LA SESSION

41e session, 26-28 octobre 2021 (hybride)

Les 26-28 octobre, le Congrès a tenu sa 41e session pour la première fois en format hybride à Strasbourg depuis la pandémie de Covid-19. Dans le contexte de la crise sanitaire, le Congrès a tenu un débat sur les différents leviers de la "relance post-Covid" avec Carlo MONTICELLI, nommé Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, et Ulrik VESTERGAARD KNUDSEN, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les deux intervenants ont souligné l'impact économique et social de la pandémie sur les régions et le rôle des autorités locales et régionales en tant qu'alliés clés dans la fourniture de services aux communautés qui en ont le plus besoin.

Les défis liés aux questions de migration ont été abordés lors de deux débats : "Régions et diaspora", qui a souligné que les diaspora sont un atout culturel, économique et démographique pour leurs régions d'origine et "Migration : Des défis permanents pour les villes et les régions", avec la participation de l'Ambassadeur Drahoslav ŠTEFÁNEK, Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, et Erini DOUROU, Rapporteur du Congrès sur les questions de migration. Ce débat a mis en évidence la nécessité d'une coordination entre tous les niveaux de gouvernement, d'un cadre législatif clair et cohérent à l'échelle européenne et d'un soutien des gouvernements nationaux et au niveau européen pour permettre aux autorités locales et régionales de mettre en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration des migrants et des réfugiés.

Le Congrès a adopté les rapports de suivi sur l'Albanie, Chypre, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord et l'Espagne dans le cadre de son suivi de la conformité des Etats membres du Conseil de l'Europe avec la Charte européenne de l'autonomie locale (Voir III. MONITORING DE LA CHARTE EUROPEENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE).

A l'ordre du jour figuraient également des débats sur "Les conditions de travail des élus à l'heure des discours de haine et des fake news sur internet", "Les plateformes de partage de maison : défis et opportunités pour les municipalités", "La coopération interrégionale et transfrontalière pour une meilleure intégration territoriale en Europe " et "L'éducation permanente pour l'emploi tout au long de la vie des jeunes générations : un défi pour les régions" (Voir ci-dessous C. LES CHAMBRES)

En outre, dans le cadre de l'initiative du Congrès sur "Rajeunir la politique", les jeunes délégués ont présenté les résultats des nombreux projets qu'ils ont menés en 2020 et 2021 malgré les difficultés causées par la pandémie. Sur la base d'une enquête sur l'implication des jeunes dans le travail des municipalités, ils ont élaboré un ensemble de recommandations à l'intention des autorités locales et régionales, des animateurs de jeunesse et du Congrès, appelant, entre autres, à l'application de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Parmi les personnalités invitées, outre le gouverneur désigné de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et le secrétaire général adjoint de l'OCDE, figuraient la vice-ministre de l'intérieur de l'Albanie, Romina KUKO, le ministre de l'Intérieur de Chypre, Nicos NOURIS, le vice-ministre de l'autonomie locale de la Macédoine du Nord, Zoran DIMITROVSKI, et la secrétaire générale de la coordination territoriale de l'Espagne, Miryam Alvarez Páez. Le secrétaire d'État responsable de la politique de sécurité de la Hongrie, Péter SZTÁRAY, a présenté les principales priorités de la Présidence hongroise du Comité des Ministres : intelligence artificielle et numérisation, protection des minorités nationales, questions environnementales, antisémitisme et questions de jeunesse.

Le 7e édition du prix Dosta ! - Congrès a été décerné aux municipalités de Torres Vedras (Portugal), Argostoli (Grèce) et Salford (Royaume-Uni) pour leurs initiatives visant à assurer l'inclusion des Roms et des gens du voyage.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des pouvoirs locaux

Le 27 octobre, lors de la 41e session, la Chambre a organisé un débat sur l'augmentation des fake news et des discours de haine ces dernières années. A l'ouverture de la séance, le Président de la Chambre Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE), a attiré l'attention sur l'impact de ces phénomènes négatifs sur l'environnement de travail des maires et des conseillers. Pour aider à relever ce défi, le Congrès a lancé un projet de coopération innovant en collaboration avec plusieurs universités et centres universitaires européens (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

La Chambre a élu John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC/G/PD) et Oksana DERKACH (Ukraine, EPP/CCE) en tant que 6è et 7è Vice-Présidents, respectivement.

Le 10 décembre 2021, Bernd VÖHRINGER a participé dans un message vidéo au Sommet international des maires sur le "Vivre ensemble", qui s'est tenu à Izmir (Voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES)

La Chambre des Régions

Le 27 octobre 2021, la Chambre des Régions a débattu de la coopération interrégionale et transfrontalière pour une meilleure intégration territoriale dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Elle a appelé notamment les Etats membres à faire usage du Protocole n° 3 de la Convention de Madrid qui constitue une base juridique pour la coopération transfrontalière en Europe. Elle a également appelé à des dispositions juridiques particulières pour les « communautés transfrontalières » ayant un statut juridique, afin de surmonter les obstacles créés par les différents régimes juridiques de part et d'autre de la frontière.

Lors d'un débat sur l'éducation tout au long de la vie pour assurer des perspectives d'emploi tout au long de la vie aux jeunes générations, la Chambre a discuté des défis existants pour les régions à cet égard, a partagé les meilleures pratiques et les mesures possibles pour y remédier.

Dans son troisième débat, la Chambre a exploré le rôle des relations entre les régions et les communautés de la diaspora dans d'autres pays, en tant que contribution au développement de leurs régions d'origine, ainsi que les mécanismes régionaux pour engager les diasporas à favoriser les échanges commerciaux et culturels, attirer les investissements étrangers, faciliter le transfert de technologies et de connaissances, et tirer d'autres avantages socio-économiques des liens avec la diaspora.

A l'ouverture de la séance, le Président de la Chambre, Harald SONDEREGGER (Autriche, PPE/CCE), a appelé à une re-décentralisation des compétences et des ressources vers les régions et à leur meilleure répartition avec un système amélioré de gouvernance à plusieurs niveaux, ainsi qu'au renforcement de la coopération interrégionale et transfrontalière en tant que facteur essentiel contribuant à l'intégration et à la cohésion territoriales en Europe.

D. LES COMMISSIONS

La Commission de Monitoring

Lors de sa réunion en ligne du **10 février 2022**, présidée par Gudrun MÖSLER-TÖRNSTROM (Autriche, SOC/G/PD), la Commission a adopté les projets de rapports sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni. L'ordre du jour comprenait également l'adoption des rapports d'observation des élections locales en Géorgie (2 octobre 2021) et des élections locales et régionales au Danemark (16 novembre 2021) ainsi que des rapports sur les élections municipales et régionales au Maroc (8 septembre 2021) et sur les élections locales partielles en Arménie (5 décembre 2021). En outre, les membres ont examiné et adopté le projet de rapport sur "La situation des candidats indépendants et de l'opposition aux élections locales et régionales". Tous ces rapports seront débattus pour adoption lors de la 42e Session du Congrès en mars 2022.

Les membres ont été informés de l'état d'avancement de la préparation du troisième volume du Manuel des droits de l'homme consacré à l'environnement et ont eu un échange sur le thème du quatrième volume.

Par ailleurs, la Commission a élu Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) comme 1^{er} Vice-Président.

Lors de sa réunion du **28 février 2022**, la Commission a décidé de reporter l'examen du rapport sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Ukraine à l'une de ses prochaines réunions et a approuvé le projet de rapport sur le suivi de l'application de la Charte en Turquie, à qui sera soumis pour adoption à la session plénière de mars 2022. Elle a également décidé de reporter l'échange de vues sur le thème d'un débat politique qui se tiendra lors de la réunion du 30 juin 2022, à la prochaine réunion du 22 mars 2022.

La Commission de la Gouvernance

Présidée par Jelena Drenjanin, la Commission de la gouvernance s'est réunie le **19 novembre 2021** en format hybride. Les membres de la Commission ont adopté le rapport « Au-delà des élections : l'utilisation des méthodes délibératives dans les communes et les régions européennes » présenté par le rapporteur Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/V/DP) qui a souligné que l'utilisation croissante des méthodes délibératives est une réponse à la crise de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions démocratiques et du processus politique. Les projets de résolution et de recommandation seront soumis à l'adoption de la session du Congrès en mars 2022.

La Commission a également tenu un débat sur les villes et les régions intelligentes avec la participation de Ralf-Martin SOE, Directeur Fondateur et Chargé de recherches sénior à l'Université de Technologie de Tallinn (Estonie) et a nommé Jan MARKINK (Pays-Bas, GILD) and Tony BUCHANAN (Royaume-Uni, NI) co-rapporteurs du rapport sur ce sujet.

Elle a également tenu un débat et sur la structure du futur rapport sur « Identités régionales : et comment améliorer le dialogue pour réduire les tensions régionales », avec la contribution de l'experte Eva Maria BELSER, co-directrice de l'Institut du fédéralisme à Université de Fribourg (Suisse) et Vice-Président du Groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

Les membres de la Commission ont également tenu un échange sur le développement du discours de haine en ligne et des fausses nouvelles et leurs effets sur la démocratie locale, avec la participation de Robert MÜLLER-TÖRÖK, professeur à l'Université d'administration publique et des finances de Ludwigsburg (Allemagne) et Alexander PROSSER, Professeur à l'Université d'économie et de commerce de Vienne (Autriche) et a décidé de préparer le mandat d'un rapport thématique sur ce sujet. Ce débat fait partie du projet de coopération lancé par le Congrès en collaboration avec plusieurs universités et centres universitaires européens (voir ci-dessus C. LES CHAMBRES).

Au cours de cette réunion, la Commission a élu Kevin BENTLEY (Royaume-Uni, CRE) comme 5^e vice-président.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 22 mars 2022.

La Commission des questions d'actualité

Le 18 novembre 2021, la Commission s'est réunie dans un format hybride, et a adopté un rapport sur "L'avenir de la jeunesse en milieu rural : les responsabilités des collectivités locales et régionales » par les co-rapporteurs James MOLONEY (Irlande, GILD) et Aida JALILZADE (Azerbaïdjan, CRE), qui a été élaboré en coopération avec le Conseil consultatif sur la jeunesse du Conseil de l'Europe et les jeunes délégués du Congrès.

La Commission a également tenu un échange sur le thème " Environnement et droits de l'homme : sensibilisation au niveau local ». Par ailleurs, dans le cadre de la contribution du Congrès aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, la Commission a approuvé un projet de livret éducatif pour les enfants sur les ODD et des lignes directrices pour les autorités locales et régionales sur la participation des enfants aux politiques locales de développement durable présentées par la rapporteuse Brigitte VAN DEN BERG (Pays-Bas, GILD). En janvier et février 2022, des activités pilotes ont été menées avec des enfants par des membres de la Commission dans sept États afin de recueillir les commentaires des enfants et des autorités locales sur le projet de livret et de lignes directrices. Leur version finale sera présentée en même temps qu'une résolution sur les enfants et les villes durables lors de la 42^e session.

Le Président de la Commission, Thomas ANDERSSON, a poursuivi la coopération avec la Conférence des ONG internationales et la Division des élections et de la démocratie participative sur le projet BePART Civil Participation Forum, visant à fournir une base de données avec des exemples de bonnes

pratiques conformes au Code de bonne conduite pour la participation civile au processus décisionnel. Des exemples de bonnes pratiques sont collectés pour être inclus lors du lancement du forum BePART en avril 2022.

Le 10 décembre 2021, le rapporteur du Congrès sur les questions LGBTI Andrew BOFF (Royaume-Uni, CRE) a participé à la conférence "Building Bridges" organisée par l'unité SOGI du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Varsovie et en ligne sur les leviers de protection des droits humains des personnes LGBTI en Pologne. Cette conférence intervient à la lumière des deux rapports adoptés par le Congrès en 2021 sur le rôle des autorités locales et régionales dans la protection des personnes LGBTI dans un contexte à la fois de montée des discours de haine et de discrimination et sur la situation des personnes LGBTI en Pologne. Le Congrès continue de se mobiliser et de s'appuyer sur les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux comme plate-forme de dialogue. Il le fait en encourageant les villes et les régions à lutter contre ces discriminations et en s'adressant aux gouvernements nationaux afin que les plans de lutte contre ces discriminations prennent en compte la dimension locale.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 22 mars 2022

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

La mission principale du Congrès est le suivi effectif de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

En raison de l'impossibilité d'effectuer des visites de suivi dans les États membres à la suite de mesures sanitaires liées à COVID-19, les suivis des Pays-Bas, de la Bulgarie, de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Allemagne, initialement prévus dans le programme de travail 2020, ont d'abord été reportés, avant que le Congrès ne décide d'introduire un nouveau format de réunions virtuelles à titre de procédure temporaire. Le premier monitoring dans ce format à distance a eu lieu pour la Bulgarie en décembre 2020 et suivi par des visites en ligne en 2021 puis des visites sur le terrain fin 2021 et début 2022.

Visites de monitoring

Luxembourg, 8 octobre 2021

Les co-rapporteurs Marjorie Crovetto (Monaco, NI) et Christine Chevalley (Suisse, GILD) ont rencontré à distance les autorités locales et nationales du Luxembourg pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils ont eu un échange de vues avec la ministre de l'Intérieur, le président de la Chambre des députés, le président de la commission des affaires intérieures et de l'égalité des genres, le président de la Cour constitutionnelle et la médiatrice du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les maires de la ville de Luxembourg et des communes de Wiltz et Consdorf, des membres de la délégation du Luxembourg au Congrès et des représentants du Syndicat des villes et communes du Luxembourg (SYVICOL).

Ukraine, 23 novembre 2021

La rapporteure Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) a rencontré les autorités locales et nationales d'Ukraine afin de mettre à jour le rapport sur l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Elle a eu des entretiens avec le ministre du développement communautaire et territorial et avec le chef de cabinet du président de l'Ukraine, président du présidium du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux auprès du président de l'Ukraine, ainsi que les présidents des associations ukrainiennes, des autorités locales et régionales, des membres de la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et le Président de l'Association publique « Institute European Sloboda ». Le rapport devait être débattu pour adoption à la 42e session mais a été reporté.

Turquie, 1er décembre 2021

Les co-rapporteurs Vladimir PREBILIC (Slovénie, SOC/M/DP) et David ERAY (Suisse, PPE/CCE) ont effectué une série de réunions pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Turquie. Ils ont rencontré le ministre de l'Intérieur, le maire d'Ankara, la délégation turque au

Congrès, ainsi que des représentants des partis politiques turcs. Le rapport actualisé sur l'application de la Charte sera examiné par le Congrès lors de la 42^e session.

Recommandations adoptées (41^e session – 26-28 octobre 2021)

Pays-Bas

Le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 464(2021) sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale aux Pays-Bas après une mission de suivi à distance en janvier 2021. Le rapport reconnaît la longue tradition de démocratie locale et d'autonomie locale aux Pays-Bas, ancrée dans une culture politique qui favorise la négociation, le compromis et l'accord entre les niveaux de gouvernement. Il salue également l'évolution positive de la réforme de décentralisation de 2015, qui a conduit au transfert de tâches et de responsabilités supplémentaires au niveau local, notamment dans le domaine social, la gestion de la nature et l'aménagement du territoire.

Le Congrès recommande aux autorités nationales de remplacer la nomination des maires et des commissaires du Roi par une élection démocratique, afin de garantir les droits des citoyens à participer à la conduite des affaires publiques locales et de respecter les principes fondamentaux de la démocratie. Elle invite également les autorités néerlandaises à assortir les compétences supplémentaires que les municipalités doivent exercer à la suite de la décentralisation, en particulier dans le domaine de l'aide sociale et de l'aide à la jeunesse, de ressources financières proportionnelles, à étendre la capacité fiscale des municipalités et des provinces, à diversifier les ressources financières locales et à réviser la législation régissant la coopération intercommunale afin de renforcer la position du conseil municipal. Enfin, les autorités néerlandaises sont encouragées à ratifier les articles 7.2 et 8.2 de la Charte qui sont déjà appliqués dans la pratique.

Espagne

Le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 465(2021) sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Espagne suite aux réunions à distance tenues en mai 2021. Le rapport note que l'Espagne remplit généralement ses obligations en ce qui concerne la Charte et que les municipalités sont au cœur de la démocratie espagnole. La Charte est intégrée au droit national espagnol, ce qui permet son interprétation juridique par les tribunaux nationaux. En outre, les autorités locales peuvent directement contester les lois ou règlements adoptés par l'État et les communautés autonomes qui portent atteinte à l'autonomie locale garantie par la Constitution.

Néanmoins, le Congrès recommande au gouvernement espagnol d'accorder aux autorités locales toute latitude pour exercer leur initiative dans toute matière qui n'est pas exclue de leur compétence ni attribuée à une autre autorité. Les autorités nationales sont invitées à clarifier la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement, tout en fournissant un cadre juridique et un environnement institutionnel appropriés pour la consultation des autorités locales. Il invite également les autorités espagnoles à veiller à ce que chaque transfert de compétences aux autorités locales s'accompagne de ressources financières adéquates ainsi que d'un soutien accru à la gestion des petites municipalités. Enfin, le gouvernement est encouragé à signer et à ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale relatif au droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Macédoine du Nord

Le Congrès a adopté un rapport et la recommandation 466(2021) sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Macédoine du Nord, préparés sur la base d'une visite à distance effectuée en avril 2021. Un climat positif a été noté en ce qui concerne la réforme sur la poursuite de la décentralisation en Macédoine du Nord. Le rapport se félicite de l'importance accordée par le gouvernement à sa stratégie de développement, comme en témoigne l'adoption d'un nouveau programme de développement local durable et de décentralisation 2021-2026. Il note également avec satisfaction que depuis la précédente recommandation de 2012, le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale a été signé et ratifié.

Néanmoins, le Congrès invite les autorités de Macédoine du Nord à clarifier la répartition des compétences et à déléguer davantage de pouvoirs à l'autonomie locale dans le cadre du processus de décentralisation. À cette fin, les autorités nationales doivent assurer un financement adéquat et proportionné pour permettre aux municipalités d'accomplir les nouvelles tâches prévues par la législation. Il suggère au gouvernement d'augmenter la part propre des municipalités dans les recettes budgétaires locales et d'introduire un système plus large de péréquation de leurs recettes. Enfin, les autorités nationales sont encouragées à accroître la numérisation, à mettre en œuvre des programmes

de renforcement des capacités au niveau local et à consolider davantage les mesures de lutte contre la corruption.

Chypre

Le Congrès a adopté un rapport et la recommandation 467(2021) sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale à Chypre après une visite dans le pays en mars 2021. Le rapport souligne que la Charte est davantage prise en compte dans l'élaboration de la législation pertinente sur l'autonomie locale. En outre, il note avec satisfaction que la réforme prévue de l'autonomie locale vise à la moderniser et, en particulier, à accroître les compétences et les responsabilités des autorités locales chypriotes ainsi que leurs capacités financières.

Toutefois, le Congrès invite les autorités nationales à introduire et à reconnaître le principe de l'autonomie locale dans les lois applicables aux municipalités et aux communautés, à inscrire les tâches municipales dans la loi et à clarifier la répartition des compétences municipales. Il exhorte également les autorités nationales à inscrire dans la loi le principe de l'adéquation des finances locales. En outre, les autorités nationales sont encouragées à revoir la législation afin de définir dans la loi les conditions d'exercice des élus locaux.

Albanie

Le Congrès a adopté un rapport et la recommandation 468(2021) sur le suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Albanie, préparés sur la base d'une visite à distance effectuée en mars 2021. Il reconnaît que des progrès substantiels ont été réalisés pour sécuriser l'autonomie locale depuis l'adoption en 2013 de la dernière recommandation du Congrès, notamment grâce à la mise en œuvre de la stratégie globale de décentralisation et de gouvernance locale 2015-2020 et aux réformes de la législation sur l'autonomie locale qui en découlent.

Toutefois, le Congrès invite les autorités nationales à poursuivre le processus de décentralisation initié par la "Stratégie nationale transversale de décentralisation et de gouvernance locale" 2015-2020 et confirmé par le plan d'action 2020-2022, et à harmoniser davantage la législation sur la répartition des responsabilités entre les autorités centrales et locales. Il recommande aux autorités nationales de réviser la structure salariale des collectivités locales afin de permettre aux autorités une plus grande flexibilité et d'accroître leur capacité à recruter et à conserver du personnel qualifié. Il invite également les autorités albanaises à ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne des collectivités locales et de l'autonomie locale relatif au droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

Dialogue de post-suivi

Une délégation composée des co-rapporteurs Gunn Marit HELGESEN et Marc COOLS (Belgique, GILD) a effectué un post-monitoring à distance sur la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova, le 3 février 2022. Ils ont tenu des réunions avec des autorités nationales pour évaluer les développements concernant la mise en œuvre de la recommandation du Congrès adoptée en 2019 et de la feuille de route correspondante signée en avril 2021 qui a identifié les principales priorités à traiter selon un calendrier convenu entre les parties prenantes. La délégation a également rencontré le ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, le secrétaire général du gouvernement de la République de Moldova, le ministre des Finances, le gouverneur (Bashkan) de l'ATU de Gagaouzie, le président du Congrès des Autorités moldaves (CALM), le Président de la Délégation moldave auprès du Congrès, ainsi que des membres de la Commission parlementaire pour l'administration publique. Ces réunions seront suivies d'une visite sur place des rapporteurs à Chisinau au printemps.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, le Congrès a adopté un rapport sur les élections locales et régionales en temps de crise et a décidé de mettre en œuvre une stratégie incluant des alternatives à l'envoi de délégations d'observateurs sur le terrain, remplacées par la procédure d'observation à distance. Depuis septembre 2021, les missions sur place ont repris.

Missions d'observation

Danemark, 13 novembre - 17 novembre 2021

Suite à l'invitation des associations nationales des régions et municipalités danoises, le Congrès a effectué une mission du 13 au 17 novembre 2021 et a observé, pour la toute première fois, les élections locales et régionales au Danemark. Conduite par Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE), la délégation comprenait les membres du Congrès Vladimir Prebilic (Slovénie, SOC/G/PD), Marc Cools (Belgique, GILD) et Jana Fischerova (République tchèque, ECR) ainsi que le professeur Christina Binder, qui a fait office d'expert électoral pour cette mission, et le secrétariat du Congrès.

Le jour du scrutin, quatre équipes du Congrès, déployées dans l'agglomération de Copenhague et dans d'autres régions, ont visité une cinquantaine de bureaux de vote et ont constaté des élections généralement bien administrées, avec la participation active de la population malgré une recrudescence de la pandémie de Covid-19.

Avant le jour des élections, la délégation du Congrès a effectué une visite sur place dans une municipalité fusionnée, Rudersdal, et a rencontré son maire. La délégation a tenu des réunions d'information avec des représentants de la commission électorale du district de Copenhague, de l'Association des collectivités locales du Danemark (LGDK), de l'association nationale des autorités régionales (Régions danoises), de la délégation danoise au Congrès, ainsi que des représentants du monde universitaire, des médias et des ONG. Des réunions étaient également prévues avec des représentants des partis politiques, de l'Institut danois des droits de l'homme et du ministère de l'intérieur et du logement.

Arménie, 2 décembre - 3 décembre 2021

Le Congrès a effectué une mission d'évaluation électorale à distance, les 2 et 3 décembre, pour les élections locales qui ont eu lieu en Arménie le 5 décembre 2021, sur invitation des autorités du pays. La délégation conduite par M. Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), rapporteur et représentant du Congrès au Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise, a tenu des réunions vidéo avec des représentants de la communauté internationale à Erevan, des membres de la délégation arménienne au Congrès ainsi que des ONG nationales et internationales, les médias et les candidats aux élections.

Avant le jour du scrutin, des réunions d'information en ligne ont été organisées avec le président de la commission électorale centrale d'Arménie, le ministre de l'Administration territoriale et du développement, le vice-ministre et le président de l'association des communautés d'Arménie (CAA).

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès accompagne les collectivités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et il les accompagne dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des fondamentaux humains et sociaux des droits de l'homme et de l'inclusion des populations vulnérables.

Il initie des réflexions et des projets sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et de ses partenaires européens ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

A. JEUNESSE

Le Congrès a publié un dépliant visant à renforcer le travail de jeunesse dans les villes et les régions. Il s'appuie sur un rapport du Congrès, adopté en février 2021. Le dépliant s'adresse aux parties prenantes du travail de jeunesse et présente les principales recommandations du Congrès, les meilleures pratiques et des outils concrets pour renforcer le travail de jeunesse. Le dépliant a été

préparé en collaboration avec les jeunes délégués dans le cadre de l'initiative "Rajeunir la politique" du Congrès, qui vise à promouvoir la participation des jeunes à la vie publique et à la prise de décision aux niveaux local et régional.

B. FAKE NEWS – DESINFORMATION - DISCOURS DE HAINE

Les 9 et 10 décembre 2021, le Président de la commission des questions d'actualité Thomas ANDERSSON a participé à la 27e édition du Forum de Lisbonne sur le thème " Le dialogue interculturel à l'ère de l'infodémie " et a souligné que la désinformation et les préjugés peuvent facilement se propager en ligne par le biais de contenus non fiables qui circulent trop et trop vite, ce qui peut provoquer la polarisation des communautés et alimenter la méfiance entre les citoyens à une vitesse incroyable. Il a souligné que le Congrès a élaboré un kit d'outils sur "l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses" pour aider les villes et les régions à rassembler différentes communautés et à lutter contre les discours de haine et la stigmatisation, en fournissant des informations sur les ressources juridiques, l'éducation et les formations ainsi que des lignes directrices sur la façon d'organiser des activités interculturelles. Afin d'étudier comment les fake news et les discours de haine affectent la démocratie locale et le travail des maires et des conseillers municipaux, le Congrès s'est engagé dans un projet de coopération scientifique impliquant des universitaires et des experts d'institutions universitaires de Ludwigsburg, Budapest, Bucarest, Kosice et Vienne. L'objectif est d'analyser les effets néfastes des fake news et des discours de haine, ainsi que la manière dont ils affectent le débat politique local et d'explorer les moyens de détection de ces phénomènes et d'éventuelles actions juridiques et techniques à leur encontre. Basée sur l'analyse des expériences des autorités locales, cette enquête fournira, pour la première fois, une base scientifique pour une politique de lutte contre les fake news et les discours de haine sur Internet dans le contexte local et régional. Sur la base de l'analyse des expériences des collectivités locales, le projet aboutira à un rapport qui sera présenté à la session du Congrès en mars 2022. Un rapport du Congrès sera alors préparé sur cette question

Le vice-président Bernd VÖHRINGER a adressé un message vidéo au Sommet international des maires sur le "Vivre ensemble", qui s'est tenu à Izmir le 10 décembre 2021. Il a mis en évidence plusieurs facteurs aggravants tels que le fossé entre les riches et les pauvres, le contraste entre les zones rurales et urbaines, la remise en cause des droits acquis, par exemple des femmes et des personnes LGBTI, et la montée des partis d'extrême droite et de la rhétorique anti-réfugiés. Il a souligné la responsabilité des maires pour contrer ces phénomènes, appelant à lutter contre deux tendances lourdes : d'une part, les fake news et la désinformation qui, " en un tweet ", contribuent à polariser la société et à alimenter la méfiance entre les citoyens sur fond de théories du complot ; d'autre part, les discours de haine xénophobes et les discours anti-migrants qui constituent une menace pour la cohésion sociale.

C. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE (SEDL)

En 2021 et 2022, le thème de la SEDL est " Protéger l'environnement : les communautés locales agissent ". Ce thème met l'accent sur les actions locales visant à protéger l'environnement, à lutter contre le changement climatique, à renforcer la résilience et à œuvrer à la réalisation des ODD 11 (construire des communautés résilientes) et 13 (action climatique), ainsi que sur les moyens par lesquels les collectivités territoriales pourraient les intégrer dans leurs plans de travail.

Lors de l'édition 2021 de la SEDL, 205 municipalités et associations de collectivités locales ont organisé plus de 600 activités dans 15 pays. Ces résultats ont été présentés lors de la réunion annuelle de coordination de la SEDL qui s'est tenue en ligne le 26 février 2022. Présidée par le porte-parole de la SEDL Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC/G/PD), la réunion a réuni environ 65 élus locaux et fonctionnaires municipaux de pays européens ainsi que la Tunisie. Les participants ont partagé leurs meilleures pratiques en matière d'organisation de la SEDL et d'engagement des citoyens au niveau local et ont discuté de nouvelles perspectives pour l'édition 2022. A cette occasion, le titre de « Partenaire de la Semaine européenne de la démocratie locale 2021 » a été décerné à 21 communes de cinq pays (Portugal, Roumanie, Serbie, Turquie et Ukraine) en reconnaissance de leur engagement en faveur de la promotion de la démocratie locale et de la participation citoyenne. La décision d'attribuer le titre a été prise par le bureau du Congrès lors de sa réunion du 11 février 2022. Le porte-parole thématique a remis les certificats aux partenaires lors d'une cérémonie virtuelle.

D. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Dans le cadre de sa contribution au Forum mondial de la démocratie, le Congrès a parrainé le Lab 4 "Villes durables : quand le problème devient une partie de la solution", organisé le 9 novembre 2021 et axé sur la question de savoir comment construire une urbanisation plus durable et garantir la justice sociale pour tous les citoyens. Les participants du Lab, animé par Vladimir PREBILIC, Porte-parole du Congrès sur le changement climatique et l'environnement, ont discuté des menaces pour les habitants des zones urbaines qui sont également confrontés à d'autres risques tels que la pauvreté, les inégalités et la fragmentation sociale. Les initiatives de différents pays ont été présentées telles que : « Des arènes urbaines pour des villes durables et équitables », en Allemagne, « Modèle climatique démocratique, Innovation pour l'action climatique au niveau local », en Belgique, « Programme Villes durables : Renforcer la démocratie par la municipalisation des ODD », au Brésil, et "L'agriculture urbaine comme nouvel atout après la Covid", en France. Parmi les intervenants figuraient également le membre du Congrès Jean-Pierre LIOUVILLE (France, SOC/G/PD) et le Délégué Jeune du Congrès Adel RAMDANI (Belgique).

Toujours le 9 novembre 2021, Vladimir PREBILIC a contribué au Forum « Talk on Deliberative Democracy for Climate » tandis que les jeunes délégués du Congrès Adel RAMDANI, Susanna VEEVO (Estonie) et Viviane OGOU CORBI (Espagne) ont pris la parole lors du Forum « Talk on Youth Environmental Activism ».

F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable énumère 17 objectifs à atteindre pour bâtir une société socialement inclusive, écologiquement durable et économiquement prospère. Le Conseil de l'Europe contribue à la mise en oeuvre grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme résultant d'une dimension paneuropéenne, de ses institutions, de son cadre normatif et de sa capacité d'action.

Le Congrès considère le concept de durabilité au sens large, car la durabilité démocratique, sociale et économique repose sur un certain nombre de principes clés : la réalisation des ODD est une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernement - Les autorités locales et régionales doivent avoir les compétences et l'autonomie financière - Les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action. Les travaux du Congrès se concentrent sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda.

Les programmes et projets de coopération du Congrès contribuent en particulier aux objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs) respectivement.

Pour réussir la mise en oeuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs: ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Bureau de la Direction générale des programmes ; les organisations internationales représentant les autorités locales et régionales, telles que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU); Les institutions européennes, telles que le Comité européen des régions, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), l'Assemblée des régions européennes (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et l' Association des régions frontalières européennes (ARFE)).

Le Congrès a préparé une brochure pour les enfants sur les ODD dans leurs villes visant à sensibiliser les enfants d'âge scolaire (âgés de 6 à 12 ans) aux ODD et à la manière dont ils peuvent contribuer au processus. Visant à accroître la participation des enfants aux politiques de durabilité infranationales, cette publication sera testée et finalisée sur la base de contributions d'autorités locales participantes et d'enfants.

Le 29 octobre 2021, le Congrès a contribué à la Conférence sur « Agenda 2030 : Transformer les régions, changer le monde », organisée à Strasbourg par l'Assemblée des Régions d'Europe en coopération avec la Région Grand Est (France). La conférence a réuni des acteurs locaux et régionaux pour appeler les gouvernements nationaux à renforcer le dialogue à plusieurs niveaux afin de faciliter la mise en œuvre des ODD. Un atelier sur "Comment les régions peuvent-elles faire des rapports volontaires ?" a été organisé pendant la conférence par le Congrès en coopération avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et modérée par le Secrétaire général du Congrès Les membres

du Congrès Josef FREY (Allemagne, SOC/V/DP), Belinda GOTTARDI et Gunn-Marit HELGESEN ainsi que Marta MARIN, représentante du Pays Basque (Espagne) auprès de l'Union européenne, ont présenté les expériences de leurs villes et régions respectives dans la mise en œuvre des ODD ainsi que leur contribution aux plans d'action nationaux et leur évaluation. Gunn-Marit HELGESEN a présenté une évaluation volontaire préparée par l'Association des villes et régions de Norvège, dont elle est la présidente. Edgardo BILSKY, responsable de la recherche à CGLU, a présenté un aperçu des évaluations volontaires dans le monde. Les participants ont souligné le rôle central des autorités locales et régionales dans la réalisation des ODD et l'importance des rapports volontaires aux niveaux national et infranational pour développer des synergies entre tous les niveaux de gouvernance. Ils ont appelé les gouvernements nationaux et les institutions internationales à prendre en compte les autorités locales et régionales dans leurs stratégies et à leur fournir des instruments de consultation et de financement appropriés.

S'adressant aux participants d'un autre atelier, sur « L'avenir vous appartient : des institutions inclusives et participatives pour tous », la Vice-Présidente du Congrès Lia MONTALTI (Italie, SOC/V/DP) a rappelé que l'ODD 16 pour plus de participation, des institutions plus fortes et la non-discrimination coïncide avec l'objectif principal du Conseil de l'Europe et du Congrès : défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Pour elle, la reconnaissance des droits de tous les citoyens, l'égalité de traitement dans la prestation des services publics, la participation civile et la codécision, la consultation des citoyens, ainsi qu'une redistribution équitable sont des conditions nécessaires à la cohésion des sociétés.

Le même jour, le président du Congrès, Leendert Verbeek, a participé à la table ronde sur "La voie à suivre : Créer des régions durables et résilientes dans un monde post-pandémique ", en rappelant les conditions de réussite de la mise en œuvre des ODD au niveau local et régional : liberté d'action et de décision, compétences appropriées et autonomie financière et budgétaire, participation aux plans d'action nationaux à travers des mécanismes réguliers de coopération et de concertation, évaluation des actions et partage d'expériences entre régions et avec le niveau national.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Le Comité européen de la démocratie et de la gouvernance (CDDG)

Le Président est intervenu lors de la séance plénière du CDDG, le 29 novembre 2021, soulignant l'importance d'un dialogue régulier pour développer davantage la coopération mutuelle, sur la base de la complémentarité entre les priorités du Congrès et du CDDG. Il a notamment fait référence au rapport du Congrès sur l'utilisation des méthodes délibératives dans les municipalités et les régions qui sera adopté en mars 2022. Il a souligné l'importance de respecter la Charte européenne de l'autonomie locale dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, de prévenir les risques de centralisation à long terme et de garantir une participation accrue des citoyens aux affaires locales.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Le 24 janvier 2022, le Président a eu un échange de vues avec Tiny Kox, nouvellement élu Président de l'Assemblée parlementaire. Les deux Présidents ont convenu de renforcer la coopération politique entre les deux assemblées qui jouent un rôle complémentaire dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe. Ils ont notamment convenu de travailler conjointement sur les réponses aux menaces qui pèsent sur les sociétés, telles que le discours de haine et la radicalisation et la confiance dans les institutions démocratiques. Le Président du Congrès a invité le Président de l'APCE à participer à l'une des prochaines sessions du Congrès.

C. LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le Président du Congrès a rencontré le Président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) Robert SPANO le 21 septembre 2021 pour discuter de questions d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'homme. Les deux présidents ont souligné l'importance de la Convention européenne des droits de l'homme et l'importance de s'appuyer sur tous les niveaux de gouvernement pour promouvoir et assurer le respect des droits de l'homme. Les autorités locales et régionales jouent un rôle particulier pour faire des droits de l'homme une réalité sur le terrain. En effet, un certain nombre d'affaires portées devant la CEDH résultent d'actes et de décisions de municipalités, de villes et de régions. Le rôle préventif du Congrès dans la sensibilisation des maires et conseillers municipaux aux droits de l'homme est donc essentiel. Le Congrès a publié un "Manuel des droits de l'homme", un outil pratique destiné à sensibiliser les élus et les administrations locales et régionales. Le Président SPANO s'adressera aux membres du Congrès lors d'une de ses prochaines sessions.

D. LA COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Lors de leur rencontre du 20 septembre 2021 à Strasbourg, la Présidente du Congrès et la Commissaire Dunja MIJATOVIĆ ont évoqué les synergies à développer entre les deux institutions. Ils ont convenu de poursuivre leur coopération sur des questions d'intérêt commun telles que les droits sociaux, les droits de l'homme et l'environnement, la protection des réfugiés et les droits de la communauté LGBTI en particulier. Le Président a souligné la transversalité de la question des droits de l'homme en termes de gouvernance, ainsi que la nécessité d'une prise de conscience aiguë des élus locaux et de leurs administrations en tant qu'acteurs d'une démocratie solide. Il a souligné que le Congrès s'appuierait sur la connaissance de première main du Commissaire de la situation des droits de l'homme dans les pays membres, en particulier au niveau local.

E. LE CENTRE NORD SUD

Les 9 et 10 décembre 2021, la 27^e édition du Forum de Lisbonne sur le thème " Le dialogue interculturel à l'ère infodémique " a mis l'accent sur l'éthique des médias, les droits de l'homme, un internet démocratique, la solidarité mondiale et la justice sociale. Le Forum de Lisbonne a marqué la conclusion de la campagne # Break your bubble du Centre Nord-Sud, soutenue par le Congrès depuis son lancement en avril 2021, et qui vise à attirer l'attention sur le concept d'infodémie et sur l'ensemble de la critique de la personnalisation de l'internet basée sur les algorithmes et fondée sur les "chambres d'écho" et les "bulles d'air". Le Président de la Commission des questions d'actualité, Thomas ANDERSSON, a participé au Forum (voir IV. ACTIVITES THEMATIQUES)

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018. Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.

La coopération est menée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR (HLG), qui comprend le Président du Congrès et ses deux Présidents de Chambre, ainsi que le Président du CdR, le premier vice-Président et le Président de la Commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. Le HLG se réunit au début de l'année pour comparer les agendas politiques, fixer les domaines prioritaires de coopération et identifier les possibilités d'action conjointe.

Par ailleurs, les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.

Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions et groupes de travail,

les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation d'activités conjointes.

Groupe de travail du Comité européen des régions sur l'Ukraine

Lors de la première réunion de ce Groupe, le 18 novembre 2021, le Secrétaire Général du Congrès a réaffirmé le soutien continu du Congrès aux maires et conseillers ukrainiens et aux autorités nationales pour pérenniser les acquis démocratiques et les réformes de l'autonomie locale. La réunion présidée par Aleksandra DULKIEWICZ, maire de Gdansk (Pologne), a réuni des représentants du gouvernement ukrainien, des autorités locales et régionales et de leurs associations nationales, des membres du Comité des régions et des parties prenantes qui travaillent en Ukraine pour renforcer la transparence et la participation civique. Ils ont discuté de l'état de la démocratie locale en Ukraine, des défis auxquels sont confrontées les autorités locales et régionales, ainsi que de leurs réalisations dans le domaine de la transparence et de la prévention de la corruption (voir VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION).

147e session du Comité européen des régions

Le Président du Congrès s'est adressé à la session à Bruxelles le 2 décembre 2021. Prononçant un discours liminaire lors du débat sur la "Lutte contre la désinformation pour assurer une démocratie fonctionnelle et résiliente à tous les niveaux", il a souligné le rôle moteur des autorités locales et régionales pour répondre à cette menace. Il a rappelé que la question de la désinformation s'inscrit dans un tableau plus large de crises multiples : perte de confiance des citoyens, détérioration du lien avec les institutions publiques, tendances antilibérales, tentations autoritaires, résurgence des nationalismes, changement climatique, évolutions technologiques, défis migratoires, mondialisation et crise de la démocratie représentative. Outre ces défis, la crise sanitaire de Covid-19 a mis à rude épreuve les institutions de gouvernance à tous les niveaux.

110e réunion annuelle de la Conférence des autorités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP)

Le Président s'est adressé à l'assemblée le 14 décembre 2021 à Bruxelles. S'exprimant lors du débat sur "L'agenda renouvelé du Partenariat oriental : contribution des autorités locales et régionales au Sommet du Partenariat oriental", il a souligné la nécessité de poursuivre l'amélioration de la gouvernance à plusieurs niveaux et les réformes de décentralisation en cours dans de nombreux pays de la CORLEAP et a insisté que les réformes doivent être menées à bien dans le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale, par un dialogue constant entre les autorités centrales et territoriales représentées par leurs associations nationales. Soulignant que le Congrès continuera à soutenir la création de plates-formes et de cadres pour un tel dialogue, il a déclaré que les autorités locales et régionales doivent être dotées de compétences et de ressources financières appropriées, avoir accès à des financements et participer à des consultations régulières à la fois sur la gestion des crises et sur les plans de reprise. Il a appelé les autorités territoriales « à promouvoir et à pratiquer un gouvernement ouvert basé sur la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne » afin de parvenir à des sociétés justes, égalitaires et inclusives.

Prix du maire Paweł Adamowicz

Le Congrès contribue au processus de sélection du Prix du maire Paweł Adamowicz créé conjointement par le Comité européen des régions, la ville de Gdańsk, où le maire Adamowicz a servi et a été assassiné en janvier 2019 dans l'exercice de ses fonctions publiques, et les villes internationales de refuge Réseau (ICORN). L'objectif de ce prix est de développer l'héritage du maire Adamowicz dans l'esprit de la mission principale de l'ICORN : faire progresser la liberté d'expression, défendre les valeurs démocratiques et promouvoir la solidarité internationale. La première lauréate du prix est Henriette Reker, maire de Cologne (Allemagne) nommée en janvier 2022 en reconnaissance de l'excellence et du courage de son travail en faveur de la liberté, de la solidarité, de l'égalité et de la diversité.

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Le 29 octobre 2021, le Congrès a contribué à la Conférence sur l'Agenda 2030 : Transformer les Régions, Changer le Monde, organisée à Strasbourg par l'ARE en coopération avec la Région Grand Est (France) (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

En marge de la conférence, le Président du Congrès a eu un échange de vues avec le Président de l'Assemblée des Régions d'Europe, Magnus BERTSSON, au cours duquel ils ont discuté des priorités respectives des deux assemblées et identifié des synergies possibles et des domaines de coopération concrète.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Le 29 septembre 2021, le Secrétaire Général du Congrès a participé à un débat en ligne sur « L'avenir de l'Europe : l'heure d'un changement local », organisé par le CCRE dans le cadre de sa retraite annuelle.

Association des régions frontalières européennes (ARFE)

Le 7 octobre 2021, l'ARFE, le Service Européen Central pour les Initiatives Transfrontalières (CESCI) et la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ont signé un accord de coopération sous l'égide du Congrès. La déclaration, signée par les présidents des trois associations, vise à renforcer leur coopération et leur synergie le long des frontières intérieures et extérieures de l'UE, dans le contexte de la crise du COVID-19 qui a mis en péril l'activité économique et empêché la libre circulation des personnes à travers les frontières intérieures de l'UE. Le Secrétaire Général du Congrès a souligné qu'un tiers des citoyens européens vivent dans des zones frontalières et que sur les 362 régions recensées par le Conseil de l'Europe dans ses 47 Etats membres, plus de 140 sont des régions transfrontalières, soulignant que le Congrès est depuis de nombreuses années un pionnier dans le développement de la coopération transfrontalière.

Le 21 octobre, le Président du Congrès s'est adressé à l'Assemblée générale de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) à l'occasion de son 50ème anniversaire, soulignant la nécessité d'une coopération transfrontalière renforcée. Il a souligné que, comme un tiers des citoyens européens vivent dans des zones frontalières, les questions relatives aux régions frontalières sont d'un intérêt particulier pour le Conseil de l'Europe, et notamment pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. En effet, sur les 362 régions enregistrées par le Conseil de l'Europe au sein de ses 47 États membres, plus de 140 sont des régions frontalières. Le Président a souligné que les régions frontalières jouent un rôle crucial dans l'intégration européenne, la cohésion territoriale et la coopération territoriale, notamment grâce au travail transfrontalier. Il a également rappelé que le Congrès a formulé au fil des ans un certain nombre de recommandations visant à promouvoir la collaboration transfrontalière.

Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

Le Président de la Chambre des régions du Congrès, Harald SONDEREGGER a participé à l'Assemblée plénière de la CALRE au Parlement des îles Canaries à Santa Cruz de Tenerife le 26 novembre 2021. Au cours de son discours, il a souligné les domaines d'intérêt commun partagés entre le Congrès et la CALRE, notamment le rôle des régions dans l'architecture européenne, l'identité régionale et l'intégrité de l'État, les langues régionales ou minoritaires, ainsi que la mise en œuvre régionale de l'Agenda 2030 des Nations unies et la réalisation des ODD. Il a souligné que le Congrès défend l'importance de la pleine application du principe de subsidiarité dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et les ODD, y compris l'ODD 13 sur l'action climatique, au niveau local et régional.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Le Congrès apporte un soutien pratique par le biais de projets de coopération visant à remédier aux lacunes de la démocratie locale identifiées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Les Lignes directrices pour les activités de coopération¹ précisent

¹ Améliorer l'impact des recommandations du Congrès. Lignes directrices pour les activités de coopération dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, CG/BUR/2015(27)31, mars 2015, disponible sur <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/sso/SSODisplayDCTMContent?documentId=090000168048bb9c&tick-et=ST-96497-2EDwEXLcTasGuRjJfoL7eWDLQWM-cask-key>

le cadre et les principes des activités de coopération du Congrès, dont l'importance a été réaffirmée dans les Priorités du Congrès 2021-2026.²

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des plans d'action par pays du Conseil de l'Europe ou de la politique à l'égard des régions voisines. Ils sont menés par le secrétariat du Congrès en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'organisation.

Actuellement, le Congrès a des projets en cours de réalisation en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Ukraine, ainsi qu'au Kosovo³, au Maroc et en Tunisie. Depuis 2011, ces activités s'élèvent à environ douze millions d'euros, financés par des contributions volontaires des États membres et de l'Union européenne.

Les activités de coopération sont conçues pour inciter les maires et les conseillers municipaux à conduire le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyen-ne-s dans leur prise de décision et de promouvoir les droits de l'homme au niveau local. En outre, le Congrès les aide à défendre communément leurs intérêts face aux autorités centrales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est au cœur des activités politiques et opérationnelles. Pour soutenir son action dans ce domaine, le Congrès a produit une série de manuels sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique destinés aux autorités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine et du Kosovo, qui résultent d'activités de projets antérieurs. En outre, l'outil en ligne [bE-Open](#) a été lancé en 2021. Il permet d'accéder rapidement et facilement aux normes internationales et au contexte national, à la législation, aux exemples de jurisprudence liés à la corruption, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques, en matière de gouvernement ouvert.*

Une perspective de genre plus forte a été introduite dans toutes les activités pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et promouvoir la participation des femmes à la vie politique locale. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la lutte contre le sexisme et à la participation et l'inclusion des groupes sous-représentés, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et des minorités au niveau local, est ainsi intensifié.

Les activités de coopération contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable - en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités au sein des pays et entre eux), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions fortes) et 17 (partenariat pour les objectifs).

A. ARMÉNIE

Le Congrès a contribué à l'amélioration de l'autonomie locale en apportant son appui constant à la Communauté de pratique sur l'intégrité publique et l'éthique dans l'autonomie locale en Arménie (CdP). Dans ce cadre, un outil d'autoévaluation du risque de corruption pour les autorités locales a été développé en novembre 2021. Le ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures (MATI) a validé cet outil, qui sera testé conjointement avec la Commission de prévention de la corruption (CPC) dans les communes sélectionnées.

Un Code de conduite type pour les élus locaux et régionaux et les fonctionnaires municipaux inspiré du Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale a été élaboré. Il a servi de modèle au Code pour les fonctionnaires de la Commission de prévention de la corruption, qui sera adopté en mars ou avril 2022.

Concernant les élus locaux, un programme de formation sur trois semaines a été mis au point avec l'aide d'experts et envoyé au ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures, qui le mettra à la disposition des 79 communes sur sa plateforme d'apprentissage en ligne dès que la réforme administrative territoriale en Arménie sera achevée.

Le Congrès fournit un soutien à l'Association des collectivités d'Arménie (CAA) dans le processus de révision de sa Charte, compte tenu de la réforme administrative territoriale qui a réduit le nombre de

² Priorités 2021-2026 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CG (2021)40-05, mars 2021, disponible sur <https://rm.coe.int/priorites-2021-2026-du-congres-des-pouvoirs-locaux-et-regionaux-corapp/1680a1b0bc>

³ (*) Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

communes de 502 à 79 en décembre 2021. La Charte révisée sera adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire de la CAA prévue en mars 2022, qui procédera également à l'élection du Président et des organes statutaires. En février 2022, des experts ont rencontré la CAA afin d'examiner la méthode d'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour l'Association et de lancer le processus en impliquant un nombre plus important de membres de la CAA, de manière à ce qu'ils s'approprient le processus.

B. BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec la ville de Mostar dans le cadre du projet « Construire la participation démocratique dans la ville de Mostar », dont la mise en œuvre s'est achevée en décembre 2021. Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine (2022-2025), il élargira ses activités à d'autres collectivités locales et à leurs associations par le biais d'un nouveau projet intitulé « Pour une participation démocratique innovante au niveau local en Bosnie-Herzégovine » (jusqu'en juin 2024). Ce projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale en permettant aux citoyens de participer à des processus délibératifs innovants à Mostar et en Bosnie-Herzégovine, et à promouvoir de nouvelles approches démocratiques, un gouvernement ouvert, une éthique publique et des politiques locales transparentes et inclusives dans tout le pays.

Le premier processus délibératif a été établi à Mostar, où une Assemblée des citoyens a réuni 48 personnes choisies au hasard qui ont fait 32 propositions de recommandations sur le thème de la propreté et de l'entretien des espaces publics. Celles-ci ont ensuite été examinées par le conseil municipal et un plan d'action pour leur mise en œuvre a été adopté à l'unanimité en novembre 2021.

L'équipe d'observation de l'Assemblée des citoyens de Mostar s'est réunie en octobre 2021 pour examiner les progrès accomplis et les prochaines étapes du processus. Le rapporteur du Congrès sur la démocratie délibérative aux niveaux local et régional, Karl-Heinz LAMBERTZ, et le porte-parole sur l'observation des élections, Stewart DICKSON, ont souligné la valeur ajoutée apportée à la gouvernance locale par la démocratie délibérative ainsi que son potentiel pour établir de nouvelles alliances entre les citoyens et les autorités locales.

En novembre 2021, le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bernd VÖHRINGER, et le Président de la commission des questions d'actualité, Thomas ANDERSSON, se sont rendus à Mostar pour examiner le suivi donné aux recommandations de l'Assemblée des Citoyens et la coopération future. La délégation a rencontré le maire de Mostar et des conseillers municipaux, ainsi que des représentants de la communauté universitaire et de la société civile. Elle s'est félicitée du caractère inclusif du processus de délibération ainsi que de ses résultats, et a rappelé qu'il était important d'impliquer les jeunes.

En décembre 2021, le Congrès a organisé l'atelier régional consacré à la « fourniture de services municipaux : principes, défis et modèles de coopération » dans la ville de Mostar, avec la participation de Vladimir PREBILIĆ, membre du Congrès, dans le cadre du suivi des recommandations de l'Assemblée des citoyens de Mostar.

Le nouveau projet a été lancé en février 2022, lors d'une conférence en ligne qui a réuni quelque 110 maires et conseillers locaux de tout le pays, les deux associations des communes et des villes, ainsi que d'autres acteurs. Stewart DICKSON, membre du Congrès, a rappelé que les processus délibératifs étaient des compléments importants de la démocratie représentative dans les sociétés multiculturelles.

C. GÉORGIE

Le Congrès met en œuvre un projet sur le « Renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local » conjointement avec la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Le Congrès fournit une assistance à l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) dans ses efforts pour créer une plateforme de dialogue entre les autorités centrales et locales et les organisations de la société civile, afin de promouvoir et défendre le respect des normes relatives aux droits de l'homme au niveau local et de contribuer aux engagements pris par la Géorgie au niveau national. La plateforme réunira des autorités locales, le Bureau du Défenseur public, ainsi que des membres du Parlement et du gouvernement géorgiens. Elle sera chargée d'organiser des consultations

et des échanges avec le niveau local afin de renforcer la mise en œuvre des politiques en matière de droits de l'homme et de faire progresser l'élaboration des politiques.

En décembre 2021, 70 % des autorités locales nouvellement élues ont participé à l'atelier de haut niveau sur le thème « Réduire les inégalités, faire progresser les droits de l'homme au niveau local en Géorgie », qui était organisé à Tbilissi pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme. Des membres du gouvernement et du parlement, le Défenseur public, le président de la NALAG et le maire de Tbilissi ont souligné le rôle des autorités locales en tant qu'acteurs de première ligne et l'utilité des plateformes de dialogue et d'échange à plusieurs niveaux pour améliorer le respect et la promotion des droits de l'homme.

À cette occasion, le Secrétaire général du Congrès a signé un protocole d'accord avec le président de la NALAG et avec les autorités de 13 collectivités locales, qui constitueront un espace d'échange dans lequel ils travailleront ensemble pour relever les défis que représentent l'amélioration de l'inclusion sociale, la promotion de l'égalité des chances et l'intégration d'une perspective de genre dans l'action politique locale, en vue de mettre fin à la discrimination.

D. UKRAINE

Le Congrès poursuit sa coopération avec l'Ukraine dans le cadre d'un nouveau projet intitulé « Renforcer l'autonomie locale en Ukraine ». Lancé en octobre 2021, ce projet vise à continuer de soutenir un dialogue régulier entre les autorités locales et centrales, ainsi que leurs efforts pour promouvoir une prise de décision éthique et une gouvernance locale orientée vers les citoyens, inclusive, réactive et transparente.

En décembre 2021, le Congrès et l'Association des villes ukrainiennes (AVC) ont signé un protocole d'accord dans lequel les deux parties s'engagent à renforcer la consultation et le dialogue institutionnels entre les autorités locales et nationales, ainsi qu'à poursuivre de manière irréversible les réformes et la décentralisation des pouvoirs en Ukraine.

Une deuxième réunion de la « Plateforme pour le dialogue national-local sur le gouvernement ouvert » a été organisée conjointement avec le Secrétariat du Cabinet des ministres et l'AVC en décembre 2021. Le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Transformation numérique ont rejoint la plateforme, à laquelle le Secrétaire général du Congrès a également participé. Les réponses aux nouveaux défis et aux défis de longue date, ainsi que les engagements pris par l'Ukraine dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) ont été au centre d'un dialogue ouvert entre les maires pairs, les représentants de l'AVC et les autorités centrales, qui ont défini des priorités communes et préparé le terrain pour une nouvelle feuille de route commune.

Le Congrès a également contribué à la discussion sur la personnalité juridique des entités publiques locales en évaluant son applicabilité et sa conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale ; il a aussi participé à plusieurs événements, en particulier la réunion thématique organisée en janvier 2022 par le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine.

E. KOSOVO*

Au Kosovo*, le projet sur la promotion de la démocratie locale visait à renforcer l'autonomie locale et la qualité de la démocratie locale en favorisant le dialogue à plusieurs niveaux et en renforçant les capacités des autorités locales concernant les principes de l'intégrité politique, de l'éthique publique et d'un gouvernement ouvert.

Le Congrès a soutenu l'élaboration d'un Plan d'action pour aligner le cadre de l'autonomie locale au Kosovo* sur les normes européennes, qui a été finalisée en décembre 2021. Le Plan d'action fait suite à l'étude sur ce sujet menée en octobre 2021 par le Congrès, en sa qualité de gardien de l'application de la Charte. Élaboré en consultation avec les autorités locales et centrales, il définit les défis, un calendrier et les acteurs responsables, et propose aux autorités locales et centrales une trentaine d'activités concrètes qui leur fourniront une base pour de futurs travaux de réforme.

En février 2022, le gouvernement central a intégré les recommandations du Congrès dans son programme et s'est engagé à poursuivre leur mise en œuvre avec les maires nouvellement élus. Lors de la conférence de clôture, les principaux acteurs du projet, dont l'Association des villes du Kosovo,

le Premier ministre, le ministre des Collectivités locales, des représentants des autorités locales et des partenaires internationaux du développement ont exprimé leur soutien au Plan d'action et aux prochaines étapes. Le Secrétaire général du Congrès a souligné l'opportunité et la pertinence des activités du projet pour le processus de réformes au Kosovo* et observé que le soutien apporté aux conclusions et au Plan d'action par les niveaux central et local du gouvernement constituait une avancée majeure.

Par ailleurs, le projet d'Association des communes du Kosovo (ACK) a acquis des supports de développement des capacités et de référence ainsi que d'autres outils conceptuels pour promouvoir l'éthique publique ainsi que les principes d'intégrité et de bonne gouvernance au niveau local. Deux modules de formation – l'un sur l'éthique publique et l'intégrité, l'autre sur les principes d'un gouvernement ouvert – ainsi qu'un manuel du formateur ont été préparés à partir de l'expérience acquise dans le cadre des trois ateliers sur un gouvernement local ouvert organisés entre fin septembre et fin octobre et suivis par des présidents des assemblées municipales, des responsables de l'intégration européenne et des responsables des achats. Ces ressources d'apprentissage et d'autres outils pratiques conformes aux recommandations du Congrès ont été élaborés et envoyés au Centre de formation de l'ACK en décembre 2021, confortant ainsi l'Association dans son rôle de renforcement des capacités et de représentation auprès des autorités locales.

F. PARTENARIAT SUD-MED

Les événements historiques survenus en 2011 dans les pays du Sud de la Méditerranée ont ouvert la voie à de profonds changements dans la région, permettant notamment l'enclenchement de processus d'ouverture et de démocratisation.

Le Conseil de l'Europe s'est engagé depuis 2011 dans une nouvelle politique à l'égard de son voisinage immédiat, en particulier en Afrique du Nord, l'objectif étant de permettre aux États non membres de bénéficier de l'expérience acquise lors des transitions démocratiques en Europe centrale et orientale après 1989.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités de coopération du Congrès avec les pays voisins, dans le cadre du programme de Partenariat Sud-Med, lancé en février 2017, pour répondre aux objectifs du volet démocratie locale et régionale de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Le Partenariat Sud-Med se veut un cadre de coopération privilégié avec les pays concernés. Au niveau politique, il est supervisé par des rapporteurs. En mai 2021, le Bureau a nommé Xavier Cadoret (France, SOC/V/DP) et Gunn-Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE) vice-présidents ; Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE) et Carla DeJonghe (Belgique, GILD) ont été nommés rapporteurs pour le partenariat sud-méditerranéen.

Le Congrès souhaite faire du Partenariat Sud-Med une plateforme de rencontres et d'échanges particulièrement enrichissants et faire bénéficier ses partenaires de ses réalisations, des connaissances et de l'expérience de ses membres dans les domaines suivants :

- *renforcement du dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et de la coopération décentralisée entre les collectivités des deux rives de la Méditerranée, tout en contribuant à la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, en particulier de la démocratie locale*
- *assistance et expertise législatives dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans l'élaboration et l'application des législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale*
- *accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, observation des élections locales et régionales,*
- *renforcement des capacités (notamment de leadership) des élus (et des candidats) locaux et régionaux et de leurs administrations par le développement de programmes de sensibilisation et de formation spécifiques, avec une attention particulière portée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;*
- *aide à la création/au renforcement des associations de pouvoirs locaux et régionaux ;*
- *appui au développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.*

Statut de partenaire pour la démocratie locale

Créé en 2014, le statut de Partenaire pour la démocratie locale permet d'établir un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre élus locaux et régionaux des pays du voisinage du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens.

Ce statut est accordé à la demande des pays concernés et se veut un outil pour faire progresser la bonne gouvernance aux niveaux local et régional. Par leur participation aux travaux du Congrès, les membres des délégations des pays bénéficiaires contribuent à la promotion de la démocratie locale dans leur pays et au niveau paneuropéen.

Le Congrès a accordé le statut de « partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc le 2 avril 2019 et à la République de Tunisie le 29 octobre 2019. Depuis, les deux délégations participent régulièrement aux travaux statutaires du Congrès (sessions, réunions à distance de son Forum statutaire et de ses trois commissions). Conformément à ses règles et procédures, le Congrès a renouvelé les délégations pendant sa session de mars 2021.

Maroc

Le Congrès s'est appuyé sur une étude comparative internationale pour aider le Maroc, par son savoir-faire, à réviser son architecture institutionnelle en vue d'établir une gouvernance décentralisée. Les recommandations ont principalement porté sur la nécessité de procéder à des adaptations ou d'intervenir au niveau législatif et/ou réglementaire afin, en particulier, de préciser les compétences essentielles à chaque niveau des collectivités locales, de clarifier certains concepts juridiques directeurs et de réexaminer la pertinence des compétences conférées aux différents niveaux des collectivités locales.

Il a également fourni une assistance législative pour améliorer le cadre de la démocratie participative et les mécanismes de participation des citoyens au niveau territorial, les mécanismes de financement au niveau local et l'autonomie financière des collectivités territoriales, ainsi que le statut des élus territoriaux. Sur la base d'une étude comparative internationale et d'échanges avec les trois associations de pouvoirs locaux et régionaux et la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur, des experts ont examiné ces trois points en vue de détecter les points faibles du cadre existant et de formuler des propositions pour les améliorer. Ces activités s'étant achevées en décembre 2021, des recommandations de modifications législatives seront formulées en 2022.

Tunisie

Le Congrès a soutenu la rédaction d'un protocole d'accord entre le ministère des Affaires locales et la Fédération nationale des villes tunisiennes en vue d'établir une plateforme de consultations régulières entre les autorités centrales et locales.

Le dialogue a également été favorisé entre les autorités centrales et territoriales de la Tunisie et du Maroc, qui participent ensemble à la Communauté de pratique sur la gouvernance territoriale décentralisée dans le Sud de la Méditerranée – une plateforme d'échange et de partage d'expérience entre pairs lancée par le Congrès en novembre 2021. Dans un premier temps, la plateforme se concentre sur trois thèmes prioritaires, à savoir la participation citoyenne au niveau territorial, le statut des élus territoriaux et l'autonomie financière des collectivités territoriales.

L'accent a été mis sur la révision du Code de la fiscalité locale, pour laquelle des experts tunisiens et européens ont préparé une évaluation de la situation, réalisé une étude comparative internationale des différents systèmes et formulé des propositions de modifications en vue de renforcer l'autonomie fiscale au niveau local. Le résultat de leur travail a été présenté lors d'un atelier organisé en décembre 2021 afin de recueillir les réactions des acteurs nationaux concernés aux niveaux gouvernemental et local.

Activités régionales dans le sud de la Méditerranée – Programme Sud IV

S'appuyant sur les résultats obtenus et les relations établies dans le cadre de ses projets de coopération bilatérale au Maroc et en Tunisie, et conformément aux objectifs de renforcement de la coopération régionale et de création de réseaux du Programme IV Sud, le Congrès a lancé une activité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) . Cette initiative régionale, mise en œuvre entre octobre 2021 et février 2022, visait à renforcer la gouvernance démocratique décentralisée dans la région MENA, en favorisant les échanges et le réseautage entre les acteurs concernés de la région et en mettant à disposition le savoir-faire du Congrès du Conseil de l'Europe et l'expérience de ses membres.

Deux activités principales ont été mises en œuvre dans ce cadre, la première étant la création et l'accompagnement d'une communauté de pratique dont l'activité porte essentiellement sur la démocratie participative, les finances locales ainsi que sur le statut des élus territoriaux et leurs conditions de travail. À ces quatre points s'ajoutent deux dimensions transversales : le respect des principes d'un gouvernement ouvert et la promotion du dialogue et de la concertation entre les autorités centrales et territoriales. Le réseau euro-méditerranéen a été lancé en ligne en novembre 2021, avec la participation du vice-président du Congrès et rapporteur pour le Partenariat Sud-Med, Xavier CADORET, du Secrétaire général du Congrès, de représentants des autorités centrales et de délégations des Partenaires pour la démocratie locale au Congrès du Maroc et de la Tunisie, ainsi que de partenaires de la région MENA représentant la Jordanie et l'Association des pouvoirs locaux palestiniens. Trois groupes de travail thématiques et trois webinaires ont été organisés au cours de la période allant jusqu'en février 2022, avec la participation de Xavier CADORET, Marc COOLS, Martine DIESCHBURG (Luxembourg, GILD/ILDG) et Karl-Heinz LAMBERTZ.

Dans un deuxième temps, une assistance au renforcement des capacités a été fournie aux représentantes territoriales nouvellement élues au Maroc. Cette activité a combiné des contributions théoriques et des échanges entre pairs, et a été organisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La première partie, consacrée aux mécanismes institutionnels de la gouvernance territoriale, s'est tenue en ligne en décembre 2021 et a été suivie par Karl-Heinz LAMBERTZ et Zohra DARRAS (France, SOC/V/DP), et Xavier CADORET. La deuxième partie, qui avait pour thème l'amélioration des capacités de promotion, de leadership, de communication et de mise en réseau des élues et à laquelle Xavier CADORET et Zohra DARRAS ont contribué, a été organisée en février, en format hybride.

ANNEXES

ANNEXE 1

41^è SESSION - OCTOBRE 2021

[Résolutions et recommandations adoptées](#)

ANNEXE 2

42^è SESSION - MARS 2022

[Agenda](#)

ANNEXE 3

Rapporteurs du Bureau et porte-paroles thématiques

Introduction

Ce document présente la liste des rapporteurs du bureau et des représentants du Congrès dans les instances extérieures.

Rapporteurs du Bureau du Congrès

	Topic / Sujet	Rapporteur
1.	Verification of Credentials of New Members and New Appointment Procedures / <i>Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation</i>	Xavier CADORET France (L, SOC/G/PD - SOC/V/PD)
		Aleksandra MALETIĆ Serbia / Serbie (R, EPP/CCE - PPE/CCE)
2.	Budget and Resources of the Congress / <i>Budget du Congrès</i>	Lia MONTALTI Italy / Italie (R, SOC/G/PD - SOC/V/PD)
		Konstantinos KOUKAS Greece / Grèce (L, EPP/CCE - PPE/CCE)
3.	Congress Priorities for 2021-2026 <i>Priorités du Congrès pour 2021-2026</i>	Bernd VÖHRINGER Germany / Allemagne (L, EPP/CCE - PPE/CCE)
		Harald SONDEREGGER Austria / Autriche (R, EPP/CCE - PPE/CCE)
4.	Congress Charter and Congress Rules and Procedures / <i>Charte du Congrès et Règles et procédures du Congrès</i>	Gunn Marit HELGESEN Norway / Norvège (R, EPP/CCE / PPE/CCE)
		John WARMISHAM United Kingdom / Royaume-Uni (L, SOC/G/PD - SOC/V/DP)

Représentants du Congrès dans des instances extérieures

	Outside bodies / Instances extérieures	Congress representatives / Représentants du Congrès	Committee / Commission
1.	North-South Centre / Centre Nord-Sud // CUR ⁴ * Congress representatives to this body are <i>de facto</i> rapporteurs on the South-Med Partnership/ * Les représentants du Congrès à cet organe sont de facto rapporteurs sur le Partenariat Sud-Med.	Xavier CADORET France (L, SOC/G/PD - SOC/V/PD)	MON
		Gunn Marit HELGESEN Norway / Norvège (R, EPP/CCE – PPE/CCE)	MON
		Konstantinos KOUKAS Greece / Grèce (L, EPP/CCE - PPE/CCE)	MON
		Carla DEJONGHE Belgium / Belgique (R, ILDG - GILD)	CUR
2.	Venice Commission's Council for Democratic Elections* / Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise* // MON ⁵ * Congress representatives to this body are <i>de facto</i> rapporteurs on the Observation of Local and Regional Elections (see II – 8.) / *Les représentants du Congrès dans cette instance sont de facto rapporteurs pour l'observation des élections locales et régionales (voir II – 8.)	Stewart DICKSON United Kingdom / Royaume-Uni (R, ILDG/GILD)	MON
		Gunn Marit HELGESEN Norway / Norvège (R, EPP/CCE / PPE/CCE)	MON
		Randi MONDORF Denmark/ Danemark (R, ILDG - GILD)	MON
		Vladimir PREBILIC Slovenia / Slovénie (L, SOC/G/PD - SOC/V/PD)	MON

4 CUR = Commission des questions d'actualité

5 MON = Commission de suivi

Porte-paroles thématiques du Congrès

Introduction

Ce document présente la liste des porte-parole thématiques du Congrès nommés le 6 décembre 2021 et le 11 février 2022.

	Theme / Thème // Committee(s) in charge / Commission(s) responsables	Spokesperson - Committee // Porte-parole - Commission
1.	European Local Democracy Week / <i>Semaine européenne de la démocratie locale</i> // MON	Bryony RUDKIN* United Kingdom / Royaume-Uni (L, SOC/G/PD - SOC/V/DP) / MON
2.	Human Rights / <i>Droits de l'Homme</i> // three committees	Harald BERGMANN* Netherlands / Pays-Bas (L, ILDG - GILD) / GOV
3.	Gender Equality / <i>Egalité des genres</i> // CUR	Eirini DOUROU** Greece / Grèce (R, SOC/G/PD - SOC/V/DP) / CUR
4.	Youth / <i>Jeunes</i> // CUR	Laura LAURO** Italy / Italie (R, PPE/CCE - EPP/CCE) / CUR
5.	Ethics and Prevention of Corruption / <i>Ethique et prévention de la corruption</i> // GOV	Vladimir PREBILIC** Slovenia / Slovénie (L, SOC/G/PD - SOC/V/DP) / GOV
6.	Environment and climate change/ <i>Environnement et changement climatique</i> // CUR	Cemal BAS** Turkey / Turquie (L, PPE/CCE - EPP/CCE) / CUR Deputy spokesperson / <i>Porte-parole adjoint</i> : Amelie TARSCHYS INGRE** (L, GILD – ILDG) / CUR
7.	Digitalisation and artificial intelligence/ <i>Numérisation et intelligence artificielle</i> // GOV	David ERAY* Switzerland / Suisse (R, EPP/CCE / PPE/CCE) / GOV

* nommés le 6 décembre 2021

** nommés le 11 février 2022

ANNEXE 4

Déclaration du Bureau sur le Budget du Congrès 2022-2023



The Bureau of the Congress / *Le Bureau du Congrès*

CG-BUR(2021)42-46REV
Bilingual / *Bilingue*
6 December / *décembre* 2021

Bureau declaration on the Congress Budget 2022-2023

Déclaration du Bureau sur le budget du Congrès 2022-2023

www.coe.int/congress

Tel ► +33 (0)3 8841 2110
congress.bureau@coe.int

www.coe.int

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX
F-67075 STRASBOURG cedex

Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, à la lumière de la Résolution du Comité des Ministres CMRes(2021)22 approuvant le Programme du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 et le Budget pour 2022, ainsi que le Budget pour 2023 sur une base provisoire :

1. Se félicite de la décision du Comité des Ministres d'adopter un budget pour 2022 et 2023 tenant compte de l'inflation conformément au principe de croissance réelle zéro ;
2. Remercie les chefs de ses délégations nationales pour leur soutien à la lumière de la Recommandation 454 (2021) du Congrès sur le Budget du Congrès pour 2022-2023 ;
3. Regrette que les demandes du Congrès telles qu'énoncées dans sa Recommandation 454 (2021) sur le Budget du Congrès pour 2022-2023 n'aient pas été satisfaites ;
4. Regrette en outre que l'appel du Congrès à concentrer les activités du Conseil de l'Europe pour et avec les collectivités locales et régionales sous l'égide du Congrès n'ait pas été satisfait ;
5. Se félicite des mesures proposées par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et approuvées par le Comité des Ministres à l'égard des organes de suivi, y compris le Congrès, pour résorber l'accumulation de retards dans le suivi des pays du fait des délais liés au Covid-19, notamment les ressources opérationnelles et en termes de personnel ;
6. Souligne toutefois que ces mesures ne solutionnent pas les problèmes structurels de personnel du Congrès qui ont entraîné des retards dans le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale, avec le résultat que plus d'un cinquième des Etats membres n'ont pu de ce fait être suivis pendant une période de plus de 5 ans ;
7. S'engage à optimiser son fonctionnement et ses méthodes de travail et à viser des ressources hors budget du Conseil de l'Europe afin de permettre au Congrès de remplir son mandat et d'atteindre les résultats escomptés ;
8. S'engage à évaluer les possibilités proposées par les délégations nationales et les autorités nationales et à décider des activités à poursuivre ou à interrompre en fonction des ressources ordinaires et extrabudgétaires disponibles ;
9. Invite les délégations nationales, les associations nationales de collectivités locales et régionales, et les autorités nationales des Etats membres à soutenir le Congrès dans ses capacités à accomplir son mandat tel que défini dans la Charte du Congrès en :
 - a. mettant à la disposition du secrétariat du Congrès du personnel détaché et
 - b. faisant des contributions volontaires pour financer des activités et des projets concrets tels que la Semaine européenne de la démocratie locale, l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, le Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants, le Sommet des maires pour lutter contre la radicalisation ou d'autres activités qui ne sont pas entièrement financées ;
10. Invite la Secrétaire Générale et le Comité des Ministres à utiliser pleinement le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe et son potentiel à atteindre l'objectif de promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit au service des femmes, des hommes et des enfants vivant dans nos 47 Etats membres.